

ANGERS SPORT SANTÉ

Propositions d'orientations
pour le développement
d'un programme sport-santé-bien-être



ÉDITO

La Ville d'Angers entend développer une politique sport-santé-bien-être à destination de tous les habitants et dans l'ensemble de son territoire. Début 2016, le conseil municipal a validé un programme pour le développement du sport à Angers – Angers sport 2020 – qui annonce parmi ses objectifs le soutien à la dynamique sport-santé mais également l'accompagnement à la pratique autonome.

Angers mène depuis de nombreuses années une politique de santé publique qui s'est traduite notamment par l'adhésion au réseau français des villes santé de l'Organisation mondiale de la Santé dès 1990, la création d'une direction Santé publique en 2005 ou encore la signature avec l'Agence régionale de santé et la Préfecture d'un contrat local de santé (septembre 2013).

De nombreux dispositifs et offres existent déjà, qu'ils soient municipaux ou associatifs, dans le champ du sport, de la santé comme dans ceux de l'aménagement urbain ou de la politique de la ville. L'objectif est de les porter à la connaissance des Angevins mais aussi de développer de nouvelles propositions.

L'ambition est de promouvoir le sport-santé-bien-être dans une optique de santé publique afin de permettre à chacun de trouver sa ou ses réponses. Ce projet se fera dans une dynamique partenariale associative et institutionnelle. La contribution des activités physiques et sportives à l'amélioration de la santé des populations n'est plus à démontrer. De nombreuses études (Organisation mondiale de la Santé, INSERM, Haute Autorité de Santé...) en ont rappelé les effets bénéfiques, notamment sur l'augmentation de l'espérance de vie, le recul de la dépendance des personnes âgées, le maintien de l'autonomie pour tous, la santé mentale, la prévention de l'obésité, du diabète, la prévention de certains cancers et de leur récurrence et des maladies cardio-vasculaires.

Ce plan composé de 10 orientations à l'échelle de la ville, traduit la volonté municipale de participer à l'amélioration de la santé : il doit permettre aux Angevins de trouver les meilleures conditions pour pratiquer une activité physique et sportive adaptée à leur demande.



Michelle MOREAU
1^{ère} adjointe
Adjointe à la Vie des Quartiers
et de la Vie Associative



Roselyne BIENVENU
Adjointe aux sports



Françoise LE GOFF
Adjointe aux Solidarités Actives



Richard YVON
Conseiller délégué à la Santé

SOMMAIRE

AXE 1 – PROMOUVOIR LES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES COMME FACTEUR DE BIEN-ÊTRE

| | |
|--|------|
| ORIENTATION 1 : Faire connaître au public le panorama des actions déjà proposées à Angers | P. 4 |
| ORIENTATION 2 : Permettre à tous les publics de pratiquer une activité physique au quotidien | P. 5 |
| ORIENTATION 3 : Promouvoir un environnement favorable à la pratique d'activités physiques et sportives..... | P. 8 |
| ORIENTATION 4 : Créer un programme de communication locale de promotion de l'activité physique et sportive | |
| ORIENTATION 5 : Accompagner et soutenir les initiatives des associations | P. 9 |

AXE 2 – PROMOUVOIR LES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES COMME FACTEUR DE MEILLEURE SANTÉ

| | |
|---|-------|
| ORIENTATION 6 : Expérimenter la prescription médicale d'activités physiques | P. 11 |
| ORIENTATION 7 : Développer la sensibilisation des professionnels de santé | P. 12 |
| ORIENTATION 8 : Repérer, soutenir, valoriser les actions adaptées aux personnes et à leur état de santé..... | P. 13 |

AXE 3 – PROMOUVOIR LES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES COMME FACTEUR DE MIEUX VIVRE ET D'AUTONOMIE

| | |
|---|-------|
| ORIENTATION 9 : Accompagner les actions à destination des personnes atteintes de pathologies chroniques..... | P. 14 |
| ORIENTATION 10 : Soutenir les actions à destination des personnes en situation de handicap ou de perte d'autonomie | P. 14 |



AXE 1 – PROMOUVOIR LES ACTIVITÉS COMME FACTEUR DE BIEN-ÊTRE

ORIENTATION 1 : Faire connaître au public le panorama des activités déjà proposées à Angers

Principe - Communiquer sur les offres municipales déjà mises en place pour faciliter l'activité physique (Angers sport 2020 - axe 1 orientation 3).

- Les conditions d'accès aux équipements municipaux et les offres municipales comme la formule A'tout Sport qui permet aujourd'hui l'accès aux cinq piscines, à la patinoire, à "Dimanche en baskets", à "Midi Bad" et à la salle de tennis de table de la Baumette.



PHYSIQUES ET SPORTIVES

- Les offres municipales favorisant une pratique d'activité physique informelle, libre et accessible, à travers les équipements sportifs de proximité, les espaces cyclables, les jalonnements piétons, les parcs et espaces verts de proximité dotés ou non de différents agrès et mobilier sportifs.
- Les offres municipales favorisant les modes de déplacements doux telles que Vélocité.
- Les évènements publics comme Tout Angers Bouge, le Parcours du cœur...



ORIENTATION 2 : Permettre à tous les publics de pratiquer une activité physique au quotidien

Principe - Proposer des actions originales et de proximité pour toucher tous les Angevins.

À tous les âges de la vie :

- Pour les plus jeunes : promouvoir l'activité physique comme un déterminant de santé chez les enfants sur les temps scolaires, péri et extra scolaires (Angers sport 2020 - axe 4 orientation 10).
- Pour les adultes et les familles : continuer à diversifier (soit en intervention directe, soit en soutien d'activités associatives) les activités physiques, pour les hommes, les femmes et les familles.
- Pour les plus âgés : continuer à promouvoir et à développer la pratique des activités physiques et sportives dans une dynamique de santé et de maintien de l'autonomie.



À l'échelle de la ville et des quartiers :

- Pour le plus grand nombre : introduire une plus grande diversité dans l'offre d'activités physiques, en instaurant par exemple des temps d'activité physique collective avec des séances encadrées d'une à deux heures dans un lieu public, accessible à tous et gratuit (Tai chi Chuan, Fitness...) (Angers sport 2020 - axe 4 orientation 9).
- Pour développer la pratique : mettre en place des actions de grande proximité dans les quartiers, à travers les collectifs santé et les projets associatifs.

En réponse aux attentes des Angevins :

- Création d'un dispositif de recueil d'idées et d'expression des pratiquants autonomes (Angers sport 2020 - axe 1 orientation 2).



ORIENTATION 3 : Promouvoir un environnement favorable à la pratique d'activités physiques

Principe - Penser les aménagements urbains pour rendre accessible et attractive l'activité physique.

- Continuer à aménager des espaces récréatifs et sportifs : parcs, espaces verts, équipements sportifs de proximité, espaces intergénérationnels, agrès sportifs...
- Favoriser les déplacements actifs : fléchages et signalétique, pistes cyclables, parkings à vélo, carte de temps de parcours à pied ou à vélo afin d'encourager la mobilité active au quotidien, "journée sans voiture".
- Valoriser, accompagner et développer des propositions de parcours de forme interactifs avec une signalétique adaptée, selon des niveaux de difficulté, de distance ou de durée : parcours libres urbains, projets de parcours de forme sur les quartiers ou en centre-ville (Angers sport 2020 - axe 1 orientation 2).

ORIENTATION 4 : Créer un programme de communication locale de promotion de l'activité physique

Principe - Concevoir un plan et des outils de communication adaptés

- Créer un logo sport-santé angevin, reconnaissable et identifiable par tous pour les supports de communication municipaux. Mettre en place une signalétique sur des mobiliers urbains dans certains lieux publics pour montrer des exemples concrets d'activité physique quotidienne.
- S'appuyer sur l'événementiel existant pour renforcer la communication sur la thématique sport-santé et la compléter par de nouvelles propositions (Angers sport 2020 - axe 1 orientation 3).
- Développer des messages internes au sein de la collectivité : celle-ci doit être incitative dans la promotion de l'activité physique chez les collaborateurs (Programme national nutrition santé / Manger-bouger, support de communication...) (Angers sport 2020 – axe 1 orientation 1).
- Proposer des outils de prévention pour les médecins, à destination de leurs patients (stickers, affiches, brochures, questionnaires...), dans le but d'agir sur leur pratique quotidienne.
- Mettre en place un réseau social communautaire et territorial propre à la Ville d'Angers, afin de bénéficier d'une plateforme permettant d'échanger et de partager les centres d'intérêts communs ou les expériences des habitants dans le domaine sportif.





ORIENTATION 5 : Accompagner et soutenir les initiatives des associations

Principe - Mettre en valeur les initiatives des clubs et des associations visant à développer et valoriser le sport-santé pour tous (Angers sport 2020 - axe 1 orientation 3).

- Faire connaître les actions portées par les clubs et les associations.
- Promouvoir la labellisation sport-santé niveau 1 des clubs et des associations par le Plan régional sport-santé-bien-être auprès des professionnels de santé, des clubs et des associations, dans l'objectif de proposer une offre de service sportifs pour tous les publics.

AXE 2 – PROMOUVOIR LES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES COMME FACTEUR DE MEILLEURE SANTÉ

ORIENTATION 6 : Accompagner la mise en place d'un dispositif de prescription médicale d'activités physiques

Principe - Mettre en place un dispositif de "parcours d'activités physiques en santé" sur prescription à Angers.

- En s'appuyant sur les différents acteurs que sont les médecins généralistes, le CHU, les associations sportives.





ORIENTATION 7 : Développer la sensibilisation des professionnels de santé

Principe - Sensibiliser les professionnels de santé à l'importance des activités physiques et sportives et les soutenir dans l'information des Angevins.

- Organiser des rencontres de sensibilisation et soutenir les propositions de formation continue à destination des professionnels de santé.
- Soutenir les professionnels de santé :
 - dans la sensibilisation des patients, éloignés de la pratique, aux bienfaits de l'activité physique,
 - dans l'orientation, l'aide et le conseil spécialisés, en partenariat avec le service de médecine du sport du CHU d'Angers.



ORIENTATION 8 : Repérer, soutenir, valoriser les actions adaptées aux personnes et à leur état de santé

Principe - Mettre en valeur les initiatives des clubs et des associations visant à développer le sport-santé pour les personnes atteintes de pathologies légères.

- Promouvoir la labellisation sport-santé niveau 2 des clubs et associations par le Plan régional sport-santé-bien-être auprès des professionnels de santé, des clubs et des associations.
- Soutenir des actions proposant des activités physiques à destination des publics spécifiques.

AXE 3 – PROMOUVOIR LES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES COMME FACTEUR DE MIEUX VIVRE ET D’AUTONOMIE

ORIENTATION 9 : Accompagner les actions à destination des personnes atteintes de pathologies chroniques

Principe - Apporter une aide/un accompagnement pour faciliter le travail des professionnels de santé et de l’activité physique.

- Recenser les besoins.
- Promouvoir la labellisation niveau 3 des clubs et des associations par le plan régional sport-santé-bien-être.
- Poursuivre la mise à disposition de salles ou de créneaux sportifs pour la pratique adaptée et l’éducation thérapeutique.





ORIENTATION 10 : Soutenir les actions à destination des personnes en situation de handicap ou en perte d'autonomie

Principe - Développer la pratique d'activités physiques pour les personnes en situation de handicap ou de perte d'autonomie.

- Accompagner les initiatives pour des activités physiques adaptées.
- Poursuivre et développer les actions de préservation de l'autonomie des personnes.



VILLE D'ANGERS
Direction de la Santé publique

www.angers.fr

